

**République Française
Liberté, Égalité, Fraternité**

**Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES**

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 19 décembre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 9 ; Représentés : 4 ; Votants : 13

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, MURAT Frédéric.

Sont absents : DELOM Florence représentée par GALÉRY Jacques, MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, RAYNAL Géraud représenté par Jean-Luc DONEYS, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine représentée par Alain POUGET.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 19 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 12 décembre 2025

Délibération N° DEL 2025 093 – Année 2025-2026 Tarifs repas ALSH des mercredis

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'à compter du mercredi 25 février 2026 un service supplémentaire va être proposé aux familles.

En effet, dans le cadre de l'organisation par le Centre Socioculturel « A la croisée des Autres » de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), ce dernier va être ouvert tous les mercredis après-midi au sein du Pôle Enfance Jeunesse de Saint-Paul-des-Landes.

Un service de restauration sera assuré par la mairie de Saint-Paul-des-Landes.

Le Centre Socioculturel « A la croisée des Autres » commandera les repas auprès de la mairie de Saint-Paul-des-Landes. Le Centre Socioculturel « A la croisée des Autres » refacturera périodiquement les repas aux familles.

Il est proposé au Conseil Municipal pour les périodes où l'A.L.S.H. fonctionnera à SAINT PAUL DES LANDES et où le service de restauration sera assuré par la Mairie :

- De mettre en place un tarif du repas à 3,50 €.
- De facturer périodiquement les repas commandés directement au Centre Socioculturel « A la croisée des Autres ».
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- D'inscrire les crédits au budget.

Après délibération, la proposition est approuvée par 13 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER